

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

18 MARS 2024

Arrêté du
portant modification de l'arrêté du 9 novembre 2023
fixant la composition du jury et désignant les correcteurs et les examinateurs de l'examen professionnel
pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects, session 2024

Le directeur général des douanes et droits indirects par intérim,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 7 février 2023 fixant les modalités d'organisation des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 18 octobre 2023 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects au titre de l'année 2024 ;
- VU l'arrêté du 9 novembre 2023 fixant la composition du jury et désignant les correcteurs et les examinateurs de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects, session 2024,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 novembre 2023 susvisé, et en raison de l'empêchement de Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE, la présidence du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de 2^e classe des douanes et droits indirects, session 2024, sera exercée par Monsieur Christian BOUCARD, administrateur général des douanes et droits indirects.

Article 2 : Mme Céline GOUYER, directrice des services douaniers de 2^e classe, est désignée examinatrice supplémentaire.

Les autres dispositions de l'arrêté du 9 novembre 2023 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait le

18 MARS 2024

Le directeur général des douanes
et droits indirects par intérim,

J.F. DUTHEIL

1900

1900

1900